

Nouakchott, le 5 novembre 2025

## NOTE DE SERVICE

### **Objet : Procédure médicale relative aux dispenses et aménagements d'épreuves – Examens 2025–2026**

Chers élèves, chers parents, chers candidats,

Dans le cadre de l'organisation des examens français au Lycée Français Théodore Monod, établissement en gestion directe de l'AEFE et centre d'examens agréé, il est rappelé que **toute demande de dispense ou d'aménagement d'épreuves** (par exemple : inaptitude partielle en EPS, majoration de temps, conditions d'examen adaptées) **doit répondre à un cadre réglementaire strict fixé par le bureau des examens de l'Académie de Normandie**, notre académie de rattachement.

#### 1. Délai administratif impératif

Conformément aux instructions rectorales, **toute demande de dispense ou d'aménagement doit être transmise au plus tard le vendredi 12 décembre 2025.**

👉 **Après cette date, aucune demande ne pourra être traitée par le rectorat.**

#### 2. Justificatifs médicaux requis

Les demandes doivent être accompagnées d'un **certificat médical détaillé** justifiant la nature de l'aménagement ou de la dispense sollicitée.

Dans un souci de rigueur, d'équité et de cohérence avec les recommandations officielles, il est **exigé que ces certificats officiels soient établis par un médecin-conseil de l'Ambassade de France en Mauritanie**, conformément à la recommandation expresse du bureau des examens de l'Académie de Normandie.

#### 3. Liste des médecins-conseils agréés (pouvant évoluer) : <https://mr.ambafrance.org/Sante-1754>

Les candidats peuvent s'adresser à l'un des 3 médecins suivants :

- **Dr Raymond NAJJAR – Médecin généraliste**, gynécologue, obstétricien - 📞 32 34 22 00 / 36 34 22 00
- **Dr Marie-Laure GAUCHER – Médecin généraliste** - 📞 49 48 73 40
- **Pr Sid'Ahmed SOUFIANE – Médecin généraliste** - Spécialiste en maladies infectieuses et tropicales - 📞 33 10 03 83

#### 4. Situations ponctuelles

Les **certificats médicaux relatifs à des situations accidentelles ou temporaires** (fracture, foulure, entorse, etc.) seront naturellement pris en compte, y compris pour permettre, le cas échéant, la **mise en place d'épreuves aménagées**.

#### 5. Transmission des demandes

Les dossiers complets (formulaire, certificat médical, justificatifs éventuels) doivent être transmis **au secrétariat du lycée – service des examens** avant la date limite.

Cette note de service s'applique à **compter de sa diffusion** et demeure **valable pour les sessions d'examens suivantes, tant qu'aucune nouvelle note n'est venue la modifier ou l'abroger**.

Cette procédure vise à garantir la **crédibilité et l'équité des examens** organisés au LFTM, dans le respect du cadre réglementaire français et du principe d'égalité entre candidats.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter le **service des examens** : [examens@lftm-mr.net](mailto:examens@lftm-mr.net)

Laurent Casañas  
Proviseur

